

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 2020-692

Du 20 octobre 2020

Réf. : Service Police Municipale/SG

**Arrêté municipal de circulation et stationnement
Travaux square de Planasse et boulevard du Pech Maynaud**

Le Maire de la Commune de GRUISSAN,

Vu, le code des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212-1 et suivants et L2213-1;

Vu, l'article L511-1 du code de sécurité intérieure ;

Vu, le code de la route, notamment ses articles R110-1, R110-2, R411-7, R411-8 et R411-25,

Vu, l'article R610.5 du nouveau code pénal relatif à la violation des décrets et arrêtés de police ;

Vu, les arrêtés interministériels modifiés du 22 octobre 1963 et du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière et notamment son article 9 relatif aux panneaux et dispositifs de signalisation temporaire;

Vu, la convention de délégation de service public de fourrière établit entre le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, et la société SOS Remorquage Narbonne, en date du 29 juillet 2019,

Considérant la demande, en date du 20 octobre 2020, de monsieur HAMEL (06.65.47.09.83), représentant l'entreprise COLAS MIDI MEDITERRANEE NARBONNE domiciliée ZI plaisance 11 rue Rec de Veyret 11100 NARBONNE, pour des travaux effectués square de Planasse et sur une portion du boulevard du Pech Maynaud à GRUISSAN,

Considérant qu'en raison des travaux de réaménagements du square de Planasse et du boulevard Pech Maynaud à GRUISSAN, il y a lieu de règlementer le stationnement et la circulation sur les lieux pré-cités du mercredi 28 octobre 2020 au vendredi 08 janvier 2021 inclus.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le stationnement et la circulation seront interdits sur une partie du parking dit « de Planasse » sis square de Planasse à GRUISSAN, du mercredi 28 octobre 2020 au vendredi 08 janvier 2021 inclus. (voir plan ci-joint).



 Zone du parking fermée et interdite au stationnement et à la circulation

ARTICLE II : Le stationnement et la circulation seront interdits sur le parking situé square de Planasse et boulevard du Pech Maynaud, entre la rue du Fortin et le passage de la Misaine à GRUISSAN, du mercredi 28 octobre 2020 au vendredi 08 janvier 2021 inclus. (voir plan ci-joint).



 Localisation du parking interdit au stationnement et à la circulation

ARTICLE III : Un rétrécissement de voie sera effectif square de Planasse à GRUISSAN du mercredi 28 octobre 2020 au vendredi 08 janvier 2021 inclus. Une seule voie de circulation sera conservée.

ARTICLE IV : Le passage piéton traversant le square de Planasse sera ponctuellement fermé selon l'avancée des travaux durant la période du mercredi 28 octobre 2020 au vendredi 08 janvier 2021 inclus.

ARTICLE V : La circulation pourra être coupée ponctuellement rue du fortin ou sur la RD 32 lors des travaux durant la période du mercredi 28 octobre 2020 au vendredi 08 janvier 2021 inclus. Une déviation sera mise en place.

ARTICLE VI : La signalisation réglementaire sera mise en place, afin de permettre l'application du présent arrêté, par l'entreprise COLAS MIDI MEDITERRANEE NARBONNE.

ARTICLE VII : La mise en fourrière des véhicules pourra être effectuée afin de permettre l'application des dispositions prévues par le présent arrêté.

ARTICLE VIII : « La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adresse au Tribunal administratif de Montpellier 6,rue Pitot Montpellier , ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ».

ARTICLE IX: Le Directeur Général des Services, la Police Municipale, la Gendarmerie et tout agent habilité de la force publique, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de la publication, de la notification et de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Affiché en mairie

Fait à Gruissan, le 21 octobre 2020

Par délégation

Adjoint à la Sécurité

Gérard AZIBERT



ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR :
Publication le.....
Notification le.....

21 OCT 2020



Pour le Maire, et par délégation
Le Directeur Général des Services
Joan-Manuel BACO

Affichage du 21 OCT 2020 au 07 JAN 2021